

Jeune réfugié syrien  
venant de passer la  
frontière  
jordanienne.



# Protection

## *des personnes relevant de la compétence du HCR*

**L**a protection du nombre sans précédent de personnes déplacées de force autour du monde reste au cœur de l'action du HCR. En 2013, l'Organisation s'est efforcée en priorité de promouvoir les principes de la protection internationale et d'étudier les moyens d'offrir une protection dans des domaines insuffisamment couverts par les cadres juridiques existants. Ce chapitre présente un résumé des réalisations auxquelles le HCR est parvenu dans ses tentatives pour améliorer la protection au cours de l'année, complété par des commentaires sur des efforts qui méritent une mention particulière. ●●●

# Adapter les interventions de protection et mettre en place des régimes efficaces

Le HCR a continué de travailler avec des gouvernements à l'élaboration et au maintien de régimes de protection de qualité. En 2013, l'Organisation a tout particulièrement mis l'accent sur la préparation d'une campagne d'élimination de l'apatridie, tout en recherchant des solutions durables complémentaires (voir les chapitres consacrés à ces sujets).

En vue de renforcer sa capacité à assurer une protection axée sur la collectivité et à répondre avec efficacité aux besoins des populations marginalisées, le HCR a offert des conseils et une formation à ses partenaires. Il a également travaillé avec des communautés locales pour renforcer les moyens de subsistance

et l'autonomie des réfugiés, améliorer les approches participatives, faciliter la coexistence avec les communautés d'accueil et promouvoir la participation des réfugiés aux efforts de consolidation de la paix et de développement.

La mise en œuvre des politiques globales sur l'éducation, la protection de l'enfance et la violence sexuelle et sexiste s'est poursuivie. Afin de promouvoir l'égalité des genres au sein des populations relevant de sa compétence, le HCR a eu recours à une approche axée sur la collectivité et sur les droits. À ce titre, il a élaboré des principes directeurs sur des questions clés, telles que l'accès des femmes aux postes de responsabilité. Certains partenariats peuvent soutenir

avec efficacité l'éducation des enfants réfugiés : à cet égard, un exemple encourageant nous est offert par le programme Éduquer un enfant (voir l'article détaillé sur ce sujet), qui appuie de manière remarquable les efforts déployés par l'Organisation pour répondre aux besoins des réfugiés par l'intermédiaire de la Fondation *Education Above All*. Le HCR estime que l'éducation et les environnements d'apprentissage sans risque pour les enfants déplacés sont des réponses de protection fondamentales.

Les réalisations importantes obtenues en 2013 dans différents domaines du travail de protection du HCR sont présentées de manière détaillée dans les tableaux suivants.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS DE 2013

### Environnement de protection favorable

#### Lois et politiques élaborées ou renforcées

Recommander l'adoption de lois sur l'asile conformes aux normes internationales ou la révision des lois existantes

- Dans le cadre de la transposition des directives révisées de l'Union européenne (UE) dans les législations nationales, des amendements législatifs ont notamment été adoptés en Allemagne, en Belgique, en Estonie, en Italie, au Luxembourg, en Pologne et au Portugal.
- Hors d'Europe, l'Organisation s'est engagée avec plus de 50 pays dans des processus de révision des législations, au travers de commentaires officiels, d'avis d'expert et d'une aide active à la rédaction, assurée sur requête. Des amendements législatifs ont été adoptés ou sont entrés en vigueur dans l'État plurinational de Bolivie, au Canada, en Israël et en Nouvelle-Zélande. La Turquie a adopté une nouvelle loi sur les étrangers et la protection internationale en avril 2013.
- Une nouvelle série de principes directeurs sur la protection, concernant les demandes d'asile en rapport avec le service militaire, ont été publiées, complétant le *Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié*.
- À la suite de réunions d'experts organisées en 2012 et 2013, des principes directeurs sur les modalités de protection ou de séjour temporaire, reflétant la position actuelle du HCR face à l'évolution de la pratique et de la doctrine des États, ont été publiés. Ces principes directeurs visent à promouvoir les régimes de protection ou de séjour temporaire, en particulier pour les régions où les États parties à la Convention de 1951 sont peu nombreux.
- Le HCR est intervenu dans 16 affaires jugées dans 15 juridictions pour veiller à ce que les observations sur l'interprétation et l'application des normes juridiques pertinentes pour la protection des réfugiés soient prises en compte.
- Une table ronde sur l'interprétation de la définition du réfugié figurant dans la Déclaration de Carthagène a été organisée en Uruguay avec la participation d'experts gouvernementaux, de juges, de spécialistes des droits de l'homme et d'universitaires, au titre des efforts déployés pour donner plus de poids à cette définition en prévision de la commémoration du 30e anniversaire de la Déclaration de Carthagène.

Promouvoir la liberté de circulation des personnes qui relèvent de la compétence du HCR

- Le HCR et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont conjointement publié un guide sur la délivrance de titres de voyage conformes à la Convention et lisibles à la machine aux réfugiés et apatrides, afin d'aider les États à progresser dans leurs efforts pour assurer la compatibilité de leurs titres de voyage avec les normes de lisibilité à la machine de l'OACI.
- Deux États ayant récemment adhéré à la Convention de 1951 ont converti ces titres de voyage dans un format lisible à la machine.
- Le HCR est intervenu en tant qu'expert indépendant (*amicus curiae*) dans deux pays afin de garantir la liberté de circulation.



Promouvoir des alternatives à la détention

- Les conditions de détention ont été surveillées dans nombre de pays et des rapports publics sur les conditions réservées aux demandeurs d'asile détenus dans certains secteurs des régions Asie-Pacifique et Europe ont été diffusés.
- Le HCR a conclu un mémorandum d'accord avec la Coalition internationale contre la détention (IDC), un réseau réunissant plus de 150 ONG, afin de collaborer dans certains domaines – sensibilisation et campagnes de mobilisation, coopération technique et renforcement des capacités, recherche, surveillance et partage des informations (voir le chapitre *Collaboration avec les partenaires*). L'Organisation a appuyé quatre ateliers régionaux, auxquels elle a participé.
- Le HCR, en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne et une ONG locale, a organisé une table ronde pour expliquer et étendre l'utilisation des alternatives à la détention dans l'ouest du Canada.
- L'Organisation a soutenu les activités du Groupe de travail sur la détention arbitraire, mis sur pied par l'ancienne Commission des droits de l'homme, communiquant des notes d'information pour des visites par pays en Azerbaïdjan, au Brésil, en Grèce et en Hongrie.
- Le HCR a commandé des études sur les points de vue de demandeurs d'asile qui avaient été libérés et autorisés à vivre au sein de la collectivité au Canada et en Suisse, en guise d'alternative à leur détention.
- Les principes directeurs du HCR sur la détention, publiés en anglais et en français en 2012, ont été traduits dans huit autres langues.

Encourager les populations locales à se montrer accueillantes vis-à-vis des personnes qui relèvent de la compétence du HCR

- Au travers d'un plaidoyer mené avec des mécanismes onusiens de défense des droits de l'homme, le HCR a encouragé des États à assurer un environnement de protection favorable aux personnes qui relèvent de sa compétence.
- En Grèce, le HCR et la Fondation Stavros Niarchos ont exécuté le Projet Symbiosis, axé sur la promotion de la tolérance et la prévention du racisme à l'école. Le projet vise à sensibiliser les élèves et les enseignants aux droits des réfugiés et des migrants, à la tolérance, au dialogue démocratique et à la prévention de la violence, du racisme et de l'exclusion sociale.
- De concert avec l'OIM et la municipalité de Johannesburg, le HCR a lancé une campagne de sensibilisation durant laquelle des artistes ont participé à un concours d'affiches montrant l'apport positif des migrants en Afrique du Sud.

Promouvoir des stratégies migratoires attentives à la protection

- Le HCR a offert un appui et des conseils politiques et opérationnels sur la définition de stratégies régionales intégrées, orientées sur la protection, pour gérer les flux mixtes en Asie, en Afrique, dans les Amériques et dans le golfe d'Aden.
- Le HCR a appuyé des conférences régionales sur les migrations mixtes à Almaty et Sana'a, ainsi que des consultations sur cette problématique à Djakarta.
- Le HCR a organisé des consultations sur les politiques, les pratiques et les défis concernant la protection des personnes relevant de sa compétence au sein des mouvements migratoires mixtes dans 18 opérations de pays.
- L'Organisation a continué de participer aux travaux du Groupe mondial sur la migration (GMG), du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement.

Processus de protection et documents adéquats

Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue

Fournir une aide à l'enregistrement

- Le HCR a entrepris de développer ultérieurement son logiciel d'enregistrement et de gestion des cas, *proGres* version 4, qui comportera de nouvelles fonctions et sera archivé dans une base de données centralisée permettant de partager les données entre les opérations.
- En 2013, le HCR a défini les caractéristiques techniques d'un nouvel outil biométrique global de gestion des données d'identité, comprenant les procédures, les méthodes et les technologies utilisées pour établir et préserver l'identité des personnes qui relèvent de sa compétence. La biométrie joue également un rôle important dans les opérations du HCR, car elle permet de confirmer les identités et facilite la fourniture de services de protection et l'octroi de l'aide. Certaines opérations ont bénéficié de conseils et d'un appui relatif aux activités d'enregistrement, notamment via la livraison d'équipements et de fournitures d'enregistrement, l'identification et le déploiement d'agents d'enregistrement, une formation en rapport avec les situations d'urgence, des conseils sur les instruments et les procédures d'enregistrement en milieu urbain et des normes sur le partage de données avec les partenaires.

Amélioration de la qualité des procédures de détermination du statut et de l'accès à ces procédures

Développer davantage l'élaboration et l'application de normes et de procédures relatives à la détermination du statut de réfugié (DSR)

- Des conseils opérationnels, juridiques et procéduraux sur les procédures et les décisions en matière de DSR ont été offerts, pour des opérations courantes et d'urgence (dont des opérations caractérisées par des flux mixtes), et pour des opérations ayant entrepris de transférer les responsabilités en matière de DSR aux autorités (par ex. au Cameroun, dans la RAS de Hong Kong [Chine] et au Maroc), ou engagées dans la mise en place ou le renforcement de procédures d'asile (par ex. en Irlande et au Mexique) ; ainsi que pour des populations ou des profils spécifiques (par ex. nationalités spécifiques, demandes liées à la religion, demandeurs arrivant par voie de mer), notamment des groupes vulnérables (par ex. demandeurs d'asile en détention, lesbiennes, gays, transsexuels, bisexuels et intersexuels (LGTBI) sollicitant l'asile, demandeurs d'asile mineurs).
- Le lancement d'Initiatives sur l'assurance qualité s'est poursuivi dans les Amériques et en Europe orientale.

Renforcer davantage les capacités du personnel chargé de la DSR

- Le HCR a offert des conseils et un appui sur des initiatives de formation à la DSR.
- Le HCR a mis sur pied et animé des formations, dont deux sessions régionales du programme de formation à la DSR et quatre sessions nationales d'une formation thématique sur la DSR et les LGBTI à l'intention du personnel du HCR, ainsi que quatre formations à la DSR pour des membres des services gouvernementaux assumant des fonctions de DSR.

Étoffer davantage les effectifs chargés de la DSR dans les opérations du HCR

- Le nombre d'agents du HCR engagés dans des procédures de DSR au titre du mandat est passé de 400 à 460, 70 pour cent d'entre eux étant affectés à des tâches de DSR à plein temps.

Assurer des déploiements et des missions de spécialistes de la DSR dans les opérations du HCR

- Le projet de déploiement du HCR et le mémorandum d'accord conclu avec l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ont permis de déployer respectivement 10 consultants et un spécialiste dans six opérations pour appuyer des procédures de DSR assurées par le HCR et par des États.
- Cinq missions d'appui à la DSR ont été entreprises en Équateur, au Mexique, en Irlande et en Fédération de Russie, ainsi que dans la RAS de Hong Kong (Chine).

**Augmentation du nombre de documents individuels**

Promouvoir des progrès dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil

- Le HCR a appuyé le processus qui a conduit à l'adoption de la Conclusion 111 (LXIV) du Comité exécutif sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui traite de l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

**Diffusion d'informations relatives à la protection améliorée**

Renforcer la diffusion d'informations relatives à la protection

- Des orientations relatives à des pays spécifiques (sous forme de directives sur l'éligibilité, de considérations sur la protection, d'avis déconseillant le renvoi ou d'interventions auprès de tribunaux) ont été publiées pour des groupes de population et des pays clés, dont l'Afghanistan, le nord du Nigéria et la République centrafricaine.
- Des séances de discussion et de familiarisation, concernant les directives sur l'éligibilité en rapport avec l'Afghanistan, ont été organisées à l'intention du personnel du HCR et de publics extérieurs.
- Une formation sur la recherche et l'utilisation des informations relatives aux pays d'origine a été assurée auprès de groupes mixtes de parties prenantes (notamment en Bosnie-Herzégovine, en Estonie et en France, ainsi qu'en Afrique de l'Est et de l'Ouest et en Asie du Sud-Est).
- Des rapports récapitulatifs et des réponses à des demandes d'informations spécifiques, notamment sur l'Iraq, la Libye, le Pakistan, la République démocratique du Congo, la République islamique d'Iran et le Soudan du Sud, ont été commandées à des organisations partenaires spécialistes des informations liées à la protection.
- La base de données *Refworld* a été relancée et modernisée, y compris en russe.
- Le réseau interne en ligne de praticiens a été réactivé afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les officiers de protection du HCR.

# Renforcer la qualité de la détermination du statut de réfugié

Tout au long de son existence, le HCR a collaboré avec les États pour les aider à améliorer leurs systèmes nationaux de détermination du statut de réfugié (DSR). Ces dernières années, ce travail a de plus en plus pris la forme d'Initiatives sur la qualité ou d'Initiatives sur l'assurance qualité, conçues pour aider les États à s'assurer que leurs systèmes de DSR sont justes et efficaces, et que les décideurs parviennent à des déterminations correctes. Consistant en général en une surveillance et une analyse conjointes des procédures et des prises de décision en matière de DSR, associées à des activités communes de formation ou d'autres efforts de renforcement des capacités, ces Initiatives conduisent souvent à envisager la DSR sous

un angle nouveau et permettent un échange enrichissant d'idées et d'expériences.

Le travail que le HCR accomplit avec des pays des Amériques offre quelques bons exemples de ces échanges féconds. En 2011, les Gouvernements du Costa Rica, du Mexique et du Panama ont commencé à collaborer avec le Haut Commissariat afin de mettre sur pied une Initiative sur l'assurance qualité adaptée à la région des Amériques. L'année suivante, le HCR a déployé dans la région un spécialiste de la DSR de haut niveau, chargé de contribuer à l'élaboration de ce cadre. L'objectif était de déterminer les défis et les opportunités auxquels était confronté chaque système national de DSR et de définir, puis d'appliquer, des stratégies appropriées.

Dans la région des Amériques, l'Initiative sur l'assurance qualité est caractérisée par le fait qu'elle est alignée sur le Plan d'action de Mexico, adopté par 20 pays d'Amérique latine en 2004, lors de la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés (1984). Après la conclusion d'accords de coopération officiels avec le Costa Rica, le Mexique et le Panama, l'Initiative a été étendue à l'Argentine et au Brésil en 2013.

La commémoration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène, en 2014, offrira aux gouvernements de la région des Amériques l'occasion d'analyser les principaux défis qu'engendre le régime de protection actuel et de concevoir des manières novatrices et pragmatiques d'y répondre.

# Promouvoir des réponses de protection pour les victimes du trafic et de la traite

En 2013, le HCR a poursuivi ses efforts pour consolider les stratégies de gestion des migrations attentives à la protection, notamment en relation avec les problèmes que posent le trafic et la traite des êtres humains.

En 2011, un groupe de travail interne a commencé à examiner un nombre croissant de déclarations faisant état d'atteintes aux droits de l'homme en rapport avec le trafic et la traite d'êtres humains, en particulier sur les itinéraires qui relient l'Est et la Corne de l'Afrique au Moyen-Orient, à l'Afrique du Nord et à l'Europe. L'objectif était de mettre au point une stratégie de collaboration prévisible et large – c'est-à-dire une stratégie

réunissant les partenaires du HCR et les autres acteurs concernés – pour répondre à ce phénomène.

Le trafic et la traite des êtres humains se déroulent suivant des modalités complexes et revêtent plusieurs dimensions – nationale, régionale et interrégionale. Si les principaux groupes touchés jusqu'à présent ont été les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que les migrants, éthiopiens, érythréens, somaliens et soudanais, des individus signalent également des cas de torture et de viols liés au trafic, à la traite et aux enlèvements au Soudan, en Éthiopie, en Égypte, à Djibouti, au Yémen et, de plus en plus, en Libye.

Au cours de l'année, le HCR a diffusé une stratégie assortie d'un plan d'action pour permettre à ses bureaux sur le terrain de coordonner les réponses aux principaux problèmes de protection. Le plan prévoyait des mesures pour trouver des solutions pour les réfugiés, promouvoir d'autres solutions que le recours aux passeurs, améliorer la coopération entre États, renforcer les capacités de protection des gouvernements, consolider les partenariats pour s'attaquer au problème du trafic et de la traite et apporter des réponses efficaces aux personnes touchées, ainsi que pour mener une action de sensibilisation et d'information sur les dangers.

## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS DE 2013

### Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protéger les personnes qui ont des besoins particuliers

- De concert avec l'*Organization for Refugees, Asylum and Migration (ORAM)*, le HCR a assuré des formations sur les demandeurs d'asile et les réfugiés LGBTI en Inde, en Jordanie, en Malaisie et au Sénégal.
- Au Népal, le HCR a collaboré avec une organisation nationale de LGBTI pour dispenser des formations sur les droits des LGBTI dans les camps.
- Le HCR et la *Women's Refugee Commission* se sont associés pour déployer la note d'orientation du HCR, *Travailler avec les personnes handicapées dans les situations de déplacement forcé*, à l'échelle mondiale, menant des évaluations sur le terrain et offrant une formation et un appui technique aux bureaux de pays du HCR, à ses partenaires d'exécution et aux organisations de défense des handicapés.

Politique d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité

- Le cadre de responsabilisation relatif aux critères d'âge, de genre et de diversité (AGD) a été intégré au système de planification et de compte rendu en ligne du HCR, sous le titre Rapport sur la responsabilisation en matière d'AGD.
- Le cadre de résultats a été révisé afin d'inclure 52 indicateurs d'impact AGD, qui permettront au HCR d'établir ses plans, ses programmes et ses rapports selon les principes d'AGD.
- Une enquête a été entreprise auprès du personnel afin de faire le point sur sa connaissance des critères d'AGD et ses capacités dans ce domaine ; l'enquête a révélé que cette stratégie de protection est de plus en plus utilisée et appréciée au sein de l'Organisation.

Renforcer les évaluations participatives

- Un examen des évaluations participatives réalisées dans plus de 40 opérations a confirmé la forte détermination du HCR à travailler directement avec les communautés relevant de sa compétence, en dépit de nombreux défis.

Autonomiser les communautés

- Le HCR a publié un document de politique générale, *Comprendre la protection basée sur la communauté*, incluant les éléments essentiels et les pratiques optimales nécessaires au succès des interventions de protection faisant appel à la participation de la collectivité. Il s'agit là de la première étape d'un processus pluriannuel, lancé en juin 2013, pour appuyer le passage de la fonction services communautaires à la protection basée sur la communauté.

### Égalité des genres et protection des femmes

Prévenir la violence sexuelle et sexiste (VSS) et y répondre

- Le HCR a aidé 22 opérations à élaborer des stratégies à l'échelon des pays dans le cadre du déploiement de son document d'orientation, *Action contre la violence sexuelle et sexiste : une stratégie révisée*.
- Pour renforcer les capacités de son personnel, de ses partenaires et des acteurs gouvernementaux, le HCR a organisé trois ateliers régionaux pour plus de 100 participants à Tunis, Amman et Dakar, ainsi que diverses campagnes de formation et de sensibilisation à l'échelon des pays.
- Des lieux sûrs ont été mis à la disposition de victimes de violences sexuelles et sexistes, notamment des foyers communautaires pour protéger des femmes et des jeunes filles au Kenya.
- Un accompagnement psychosocial et une assistance médicale ont été intégrés à des opérations dans des pays. En Équateur, le HCR a offert un soutien psychosocial, sous forme d'art-thérapie, à des victimes de VSS. En Ouganda, des victimes des deux sexes ont reçu une aide médicale spécifique.
- Conformément au document d'orientation sur l'accès à la justice publié en 2012, le HCR a redoublé d'efforts pour rendre les recours en justice plus accessibles aux victimes de VSS ; suite à des mesures ciblées, 15 agresseurs ont été reconnus coupables et condamnés à Kiziba (Rwanda).



## DOMAINES D'INTERVENTION

## RÉALISATIONS DE 2013

Renforcer les partenariats avec le FNUAP et l'UNICEF dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit

- Un consultant spécialiste du système de gestion des informations relatives à la violence sexuelle a apporté un appui technique à dix opérations en cours dans des pays de diverses régions, dont la Jordanie et le Liban.
- Le HCR a contribué à des évaluations, directives et rapports interorganisations dans le cadre de la Campagne des Nations Unies. À la requête de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le HCR s'est joint à une mission interorganisations entreprise avec l'UNICEF, le FNUAP et la Campagne des Nations Unies en République démocratique du Congo (RDC) en vue d'améliorer la coordination et la mise en œuvre de la stratégie nationale du pays en matière de lutte contre la VSS.

### Protection de l'enfance renforcée

Renforcer la capacité de protection de l'enfance sur le terrain

- Le HCR a déployé 19 spécialistes de la protection de l'enfance sur le terrain avec l'aide de partenaires mobilisables en renfort.
- Des ateliers de formation sur la protection des enfants en situation d'urgence et la détermination de l'intérêt supérieur ont été organisés à Addis-Abeba, Amman et Dakar pour actualiser les compétences et les connaissances des agents chargés de la protection et des services communautaires, qui interviennent sur le terrain et en première ligne, et doivent traiter des problèmes de protection des enfants dans leur travail quotidien. Les ateliers ont également facilité l'échange de bonnes pratiques entre opérations.
- Des opérations d'urgence ont bénéficié d'une attention particulière, dans le cadre des formations régionales conjointement organisées par le HCR et l'UNICEF à l'intention des opérations en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.

Donner aux enfants les moyens de s'attaquer aux problèmes de protection de l'enfance

- Dans le cadre de l'initiative *You Can Do It*, lancée à titre expérimental dans quatre pays, des enfants et des adolescents ont été engagés à concevoir et exécuter des activités pour remédier à des problèmes de protection de l'enfance dans leur propre communauté de réfugiés. Par exemple, en Éthiopie, un concours de dessin a incité 150 enfants à recenser les problèmes de protection dans la région de Gambella et les a encouragés à se joindre au club local de protection des enfants, en vue de mener des actions de sensibilisation à ces problèmes.
- Voir aussi dans ce même chapitre l'article sur le Fonds pour les initiatives des jeunes.

### La population a un accès optimal à l'éducation

- Dans 20 pays, le HCR a offert un appui à la préparation et à l'exécution d'une stratégie d'éducation pluriannuelle, en collaboration avec les ministères de l'Éducation, l'UNICEF, des ONG et des enseignants réfugiés. Plus de 300 personnes ont ainsi été dotées des moyens nécessaires pour élaborer des stratégies et des plans d'action dans le domaine de l'éducation, des interventions éducatives en situation d'urgence et des actions centrées sur l'éducation des filles.
- Un soutien et un renforcement des capacités en profondeur ont consolidé la planification, l'exécution et le suivi de programmes éducatifs dans 23 pays d'Afrique, d'Asie et de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord.
- 40 pays ont participé au programme DAFI de bourses d'enseignement supérieur, qui a permis à 2 000 étudiants de s'inscrire à l'université.
- L'accent a été mis sur l'intégration des besoins éducatifs des réfugiés dans les systèmes d'éducation nationale, avec mise en place de larges partenariats afin d'appuyer l'enseignement pour les enfants réfugiés comme pour ceux de la communauté d'accueil. Des progrès significatifs ont été observés dans ce domaine en Ouganda, au Rwanda, au Tchad et au Yémen.
- 200 000 enfants déscolarisés ont été inscrits et retenus à l'école primaire dans 12 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et d'Asie (voir aussi l'article sur l'initiative *Éduquer un enfant*).
- Inspirée d'une étude mondiale sur les enseignants réfugiés, une stratégie destinée à améliorer la gestion des enseignants a été élaborée et est en cours d'exécution à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya.
- Les capacités des partenaires ont été étoffées par une série de webinaires sur l'innovation et une formation à l'informatique dispensée à l'occasion de quatre ateliers régionaux sur l'éducation, touchant plus de 100 individus.
- La collaboration avec de nouveaux partenaires dans le domaine de l'enseignement institutionnel et de l'éducation informelle a donné naissance à des outils innovants comme l'*IdeasBox*, les *Worldreader Kits* et les laboratoires d'informatique et de technologies de la communication mobiles.
- Le HCR a créé huit postes internationaux et augmenté le nombre de postes nationaux dans le domaine de l'éducation sur le terrain, qui est passé à 25.
- L'Organisation a accordé un soutien important à l'éducation en situation d'urgence, considérée comme une composante essentielle de la protection, appuyant l'accès à l'éducation pour des réfugiés originaires du Mali, de République centrafricaine, de République arabe syrienne (Syrie) et de RDC.
- Le HCR a organisé, de concert avec l'UNESCO et des ONG partenaires, une conférence régionale sur l'éducation consacrée aux réfugiés syriens, afin d'identifier les lacunes et de préparer une réponse pour les cinq grands pays d'accueil des réfugiés syriens.

# Renforcer la capacité de prévention et de réponse en matière de violence sexuelle et sexiste

En 2013, le HCR a pris plusieurs nouvelles mesures pour améliorer la réponse organisationnelle à la violence sexuelle et sexiste (VSS) et satisfaire les besoins des victimes.

Le rapport sur les Projets spéciaux du Haut Commissaire, destinés à renforcer la prévention et la réponse en matière de violence sexuelle et sexiste dans 14 pays, a été publié au début de l'année. Aux fins de la mise en place d'une stratégie organisationnelle de lutte contre la VSS, les conclusions du rapport ont été introduites dans des programmes sectoriels, notamment dans des interventions en rapport avec l'autosuffisance et l'éducation, ainsi qu'avec les services destinés aux personnes qui ont des besoins particuliers.

Dans le cadre d'une initiative lancée en 2013 en partenariat avec le

Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État américain, le HCR renforce sa réponse à la VSS en situation d'urgence. Au cours des trois années à venir, cette initiative permettra de combler les lacunes relatives aux compétences techniques dans les situations d'urgence actuelles, d'accroître les capacités internes de prévention et de réponse en matière de VSS, d'élaborer des méthodologies d'étude d'impact fondées sur des données probantes et d'exécuter des projets communautaires ainsi que des programmes de renforcement des moyens de subsistance, en ciblant les femmes et les jeunes filles exposées à la VSS, de même que les victimes de VSS.

Afin de renforcer, à travers le monde, la capacité du HCR à élaborer et mettre en œuvre des stratégies

multisectorielles de lutte contre la VSS à l'échelon des pays, quatre officiers de protection principaux (VSS), dotés de compétences régionales, ont rejoint leurs postes en février 2013 à Dakar, Nairobi, Beyrouth et Panama. Depuis 2012, le HCR soutient également les initiatives qui visent à lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de VSS, notamment par son engagement dans l'initiative de prévention des violences sexuelles dans les conflits lancée par le Royaume-Uni. Dans ce cadre, l'Organisation a notamment communiqué des commentaires de fond au Protocole international pour l'établissement des faits et des responsabilités en cas de violences sexuelles commises en période de conflit. ■

## ● Grâce au Fonds pour les initiatives des jeunes, les réfugiés font entendre leur voix

*Magda (nom modifié) est une jeune Afghane réservée, qui avait autrefois beaucoup de difficultés à communiquer avec autrui et à participer à la vie de sa communauté. Elle vit à Mashhad, en République islamique d'Iran, pays qui accueille l'une des plus importantes populations réfugiées au monde. La violence sexuelle et sexiste, en particulier la violence familiale, pose un problème considérable au sein de la communauté de Magda.*

Le HCR et ses partenaires cherchaient les moyens d'aider les réfugiés à mieux s'en sortir et à conserver toute leur ténacité. Au cours de l'année 2013, l'Association pour la protection des femmes et des filles réfugiées (HAMI), une ONG nationale qui travaille avec des animateurs afghans, a mis en évidence la nécessité d'aider les jeunes réfugiés à Téhéran et à Mashhad à lutter contre la violence sexuelle et sexiste au sein de leurs communautés. Les crédits nécessaires au lancement d'un tel programme ont été débloqués au moyen du Fonds du HCR pour les initiatives en faveur des jeunes.

Grâce à ce Fonds, l'HAMI a dispensé une formation et un accompagnement à 100 jeunes Afghans, dont Magda, appelés à jouer le rôle d'animateurs

et d'éducateurs auprès des jeunes de leurs communautés. L'objectif du projet était de lutter contre la violence familiale au sein des communautés de réfugiés. Il fallait pour cela apprendre aux stagiaires à mieux se connaître eux-mêmes, renforcer leur confiance en eux-mêmes, leur donner une vision plus complète et plus précise des problèmes de violence sexuelle et sexiste au sein de leurs communautés, mettre en place un réseau permettant l'échange de connaissances avec les autres réfugiés afghans travaillant dans ce secteur, et inculquer les compétences pratiques nécessaires à la vie courante. Le projet a été conçu de manière à produire un effet multiplicateur : Magda et les 99 autres stagiaires sont allés former d'autres personnes au sein de leurs

communautés. Plus de 1 800 jeunes ont ainsi été formés.

Magda, qui a participé au projet pendant six mois, dit qu'elle n'est plus la même. Elle a expliqué aux animateurs de l'HAMI comment elle avait appris à se faire entendre et à avoir confiance en elle-même.

À présent, elle contribue activement à la création de plusieurs associations de réfugiés afghans qui tâchent de lutter contre ce problème et d'autres défis communautaires. Magda n'a plus rien de commun avec la jeune fille timide et renfermée qu'elle était avant de participer au projet. Elle a pris de l'assurance et peut aujourd'hui représenter sa collectivité et prendre la parole devant d'importants groupes d'animateurs, en exprimant les

préoccupations de sa communauté. On la considère comme « la » personne vers laquelle il faut se tourner en cas de problème au sein de sa communauté et elle joue un rôle actif dans la réduction de la violence familiale, en consultation avec les experts iraniens qui l'ont formée.

Le projet a également eu un impact sur la communauté d'accueil. Les ateliers se sont déroulés dans les locaux des autorités municipales, ce qui a permis d'attirer l'attention sur la situation au sein de la communauté de réfugiés afghans, ainsi que sur la question de la violence sexuelle et sexiste. Le Fonds pour les initiatives des jeunes a permis aux réfugiés afghans de mieux faire entendre leur voix sur la question de la violence sexuelle et sexiste. ●

# Des certificats de naissance pour entrer à l'école en Côte d'Ivoire

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

26 SEPTEMBRE 2013



HCR / K. MAHONEY

A Goya, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, des pères de famille montrent fièrement les certificats de naissance qui permettront à leurs enfants de commencer l'école.

**GOYA, Côte d'Ivoire, septembre 2013** | La semaine dernière, des centaines de milliers d'enfants sont retournés à l'école dans toute la Côte d'Ivoire à l'occasion de la rentrée académique.

Jusqu'il y a peu, aller à l'école semblait être une chose presque impossible pour la plus jeune fille de Simon, Agathe, âgée de trois ans. Agathe a été déplacée avec sa famille par le conflit qui a déchiré ce pays d'Afrique de l'Ouest après les élections présidentielles de novembre 2010.

« Je voulais scolariser ma petite fille, mais elle est née 10 jours avant la guerre », explique Simon, ajoutant que la naissance d'Agathe n'a jamais été enregistrée car la famille a fui Goya, son village d'origine, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Agathe s'est retrouvée prise au piège dans un vide juridique. Sans document d'identité ni aucune preuve de sa nationalité, l'enfant n'a pas pu être inscrite à la maternelle ni exercer d'autres droits fondamentaux. Comme elle, beaucoup d'enfants en Côte d'Ivoire – qui ont été déplacés par la violence – n'ont jamais pu se faire

enregistrer à la naissance. D'autres ont perdu leur certificat de naissance car ils ont dû fuir dans l'urgence pour sauver leur vie.

Ces deux dernières décennies, les causes profondes d'une guerre civile désastreuse pour ce pays autrefois prospère ont été liées à des problèmes d'identité : le conflit se rapportait à la question de qui était un « vrai » citoyen dans le pays. Les documents d'identification, comme les certificats de naissance et les cartes d'identité, sont donc essentiels pour prouver son « appartenance ».

Alors que la paix et la stabilité sont rétablies en Côte d'Ivoire, et que des milliers de personnes continuent de rentrer chez elles, le gouvernement s'emploie à résoudre ce problème. Pour aider les personnes comme Agathe et ses parents, le HCR et son partenaire, l'agence gouvernementale ivoirienne pour la protection des réfugiés, le SAARA (Service d'aide et d'assistance

aux réfugiés et apatrides), œuvrent pour que les personnes dépourvues de documents d'identité comprennent non seulement que c'est important d'en détenir mais aussi la procédure à suivre pour en recevoir.

Heureusement, Simon a participé à ces sessions et il a fait le nécessaire pour enregistrer Agathe. Un mois après, il recevait le certificat de naissance pour la petite fille. Ces étapes bénéficieront à des centaines de milliers de personnes dépourvues de documents d'identité en Côte d'Ivoire. Elles aideront aussi à résoudre des problèmes relatifs à l'identité, ce qui sera bénéfique en fin de compte à la réconciliation et à la cohésion sociale.

« Un certificat de naissance, c'est essentiel pour l'éducation », explique Simon. Pour lui, ce document est bien plus qu'un simple bout de papier. Il est synonyme de réussite pour l'avenir de ses enfants. ◦

## PROTECTION DE L'ENFANCE

Voulant lutter contre les préjugés négatifs dont étaient victimes les adolescents centrafricains réfugiés au **Tchad**, considérés comme des bons à rien, le HCR et l'UNICEF ont remis en état et équipé plusieurs « espaces d'accueil d'enfants » afin de leur donner la possibilité de se distraire et d'apprendre. Une ONG locale a soutenu les comités de gestion formés par des réfugiés dans les centres d'accueil d'enfants de Goré, qui accueilleraient 555 enfants (220 filles et 335 garçons). Des réseaux communautaires de protection de l'enfance ont été mis en place sous la supervision de CARE et deux sessions de formation sur la protection des enfants ont permis de renforcer les services assurés par l'intermédiaire de ces structures. En outre, par le biais d'activités récréatives, une initiative destinée à favoriser la coexistence pacifique a été exécutée au profit de 350 participants adolescents, issus à la fois de la communauté réfugiée et de la communauté locale. Des comités d'adolescents ont contribué à la mobilisation de leurs pairs lors d'activités organisées à l'occasion de la « Journée de l'enfant africain ». Le pourcentage d'adolescents déscolarisés participant à des programmes ciblés est passé de 5 à 8,6 pour cent.

Au **Kenya**, le volume limité des ressources et le manque de capacités ont souvent contraint les opérations à accorder la priorité à l'enseignement primaire, au détriment des activités ciblant les adolescents déscolarisés. Dans ce pays aussi, le HCR a redoublé d'efforts pour atténuer l'impact du déplacement sur les jeunes et sur leurs communautés, au travers de différentes initiatives. À Dadaab, 30 pour cent des adolescents déscolarisés devaient participer à des programmes ciblés en 2013. Cependant, en raison de résistances culturelles tenaces, seuls quelque 1 000 adolescents âgés de 12 à 17 ans (environ 7 pour cent) ont effectivement pris part aux programmes de préparation à la vie active et de mentorat pour les filles assurés par des partenaires.

## AMÉLIORER LA LÉGISLATION ET LA POLITIQUE AUX FINS DE LA PROTECTION

Avec l'adoption d'une nouvelle loi sur les migrations en 2013, l'**État plurinational de Bolivie** a considérablement progressé dans la mise en place d'un cadre législatif national, régissant de manière complète les questions d'asile. Ce nouveau texte a débouché sur des améliorations dans les garanties de protection accordées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dans des domaines clés, tels que l'accès au territoire, ainsi que l'accès aux permis de séjour et à d'autres documents. Les réfugiés reçoivent désormais des cartes de résidents permanents, alors qu'il leur fallait auparavant renouveler

périodiquement leur permis de séjour, ce qui avait des conséquences négatives sur leurs perspectives en matière d'intégration sur place. Qui plus est, la nouvelle loi sur les migrations comporte des garanties destinées à exempter les réfugiés des mesures d'expulsion, de manière à prévenir les cas de refoulement à la frontière. La situation des personnes qui ont besoin d'une assistance internationale mais qui ne répondent pas aux critères fixés dans la définition du réfugié est également prise en compte. Selon le nouveau texte, des permis de séjour temporaire peuvent être accordés pour des motifs humanitaires. Cette disposition a récemment été appliquée pour remédier à la situation d'un apatride.

En **Estonie**, la loi sur l'octroi de la protection internationale aux étrangers a été amendée en 2013 en vue d'y inclure un certain nombre de normes interdisant le placement systématique en détention et introduisant des garanties contre les détentions arbitraire ou illégales. Ces amendements sont entrés en vigueur au 1er octobre 2013. L'Estonie a également adopté des amendements à la loi sur le soutien aux victimes, afin d'assurer la transposition de la directive communautaire contre la traite. Les amendements règlementent, par exemple, le processus de désignation des représentants des enfants non accompagnés et séparés et des individus à la capacité juridique limitée, ainsi que les procédures de demandes concernant ces deux groupes. Le HCR s'est tout particulièrement félicité de l'ajout d'une nouvelle mesure prévoyant l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant lors du choix du lieu de résidence. Cette disposition stipule également que des services doivent être fournis aux enfants non accompagnés et séparés.

Un défi particulier s'est présenté en 2013 lorsque l'**Australie** a amendé sa législation sur les migrations de sorte que tous les demandeurs d'asile dépourvus de visa qui arrivent dans le pays par voie maritime ne peuvent légalement solliciter un visa, à moins que le Ministre n'estime personnellement qu'il est de l'intérêt public de leur accorder ce droit. Ces demandeurs d'asile sont donc systématiquement placés dans des centres de rétention pour migrants et transférés dans des pays désignés (actuellement Nauru et la Papouasie-Nouvelle-Guinée) en vue d'examiner leur demande de protection. Le 19 juillet 2013, une nouvelle politique a été introduite, stipulant que tout demandeur d'asile arrivant par la mer à cette date ou postérieurement ne pourrait, si la qualité de réfugié lui était reconnue, s'installer en Australie.

## DÉLIVRANCE D'ACTES DE NAISSANCE

En **Thaïlande**, en vertu de la loi de 2008 sur l'enregistrement des faits d'état civil, tous les enfants nés sur le territoire du Royaume peuvent être déclarés à l'état civil. Le HCR a continué à promouvoir l'enregistrement

universel des naissances pour les enfants des résidents des camps et apporté un soutien technique et matériel aux autorités. En 2013, quelque 2 600 actes de naissance ont été délivrés à des nouveau-nés dans les neuf sites d'hébergement temporaire : 14 pour cent des actes de naissance concernaient des enfants nés avant 2013 et 86 pour cent étaient destinés à des enfants nés en 2013. Bien que le nombre de naissances non enregistrées à ce jour demeure important, des progrès considérables ont été accomplis, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances dans les camps de la province de Tak. À la fin de l'année, les autorités ont décidé de prendre des mesures pour liquider plus rapidement l'arriéré. Le dialogue sur les questions d'enregistrement, y compris sur les documents d'état civil, s'est poursuivi entre le HCR et le ministère de l'Intérieur, avec des clarifications sur la procédure et la mise en œuvre. Le Haut Commissariat a entrepris des campagnes d'information, en renseignant les réfugiés sur les formalités à accomplir pour déclarer les naissances à l'état civil et en attirant l'attention sur l'importance d'une telle démarche dans les camps.

Alors que les Gouvernements de la **Jordanie** et du **Liban** autorisent les réfugiés syriens à déclarer les enfants nés sur leur territoire, bon nombre de naissances ne sont pas enregistrées. La méconnaissance de l'importance de l'enregistrement des naissances, ainsi que de la procédure elle-même, représente un obstacle considérable dans les deux pays. Lorsqu'on lui a demandé s'il allait déclarer la naissance de son nouveau-né, Radwan, un résident du camp de Za'atari, a exhibé l'avis de l'hôpital lui notifiant la naissance de son fils, persuadé qu'il s'agissait d'un acte de naissance.

Au Liban, certains réfugiés ont reculé devant la complexité de la procédure d'enregistrement et ont eu recours à des pratiques hasardeuses pour obtenir un acte de naissance. Des femmes ayant atteint les dernières semaines de la grossesse sont notamment retournées en Syrie pour y accoucher. Le fait que certains réfugiés ne puissent produire les documents requis pour l'enregistrement des naissances a constitué un autre obstacle important. Une mère isolée vivant à Mafraq, en Jordanie, a indiqué au HCR qu'elle ne pouvait déclarer la naissance de son enfant car son livret de famille avait été détruit lors du bombardement de son domicile. Son mari se trouvait toujours en Syrie, ce qui compliquait le processus de vérification de son mariage en Jordanie.

Le HCR et ses partenaires travaillent avec les autorités dans les deux pays afin d'assouplir les conditions que les réfugiés syriens doivent respecter pour enregistrer les naissances, et des progrès sensibles ont été accomplis. En Jordanie, le service de l'état civil a donné son accord pour que les réfugiés syriens fournissent des copies de leurs documents d'identité s'ils n'étaient plus en possession des originaux. Au Liban, la direction de l'état civil a accepté, en mai 2013, de reconnaître le livret de famille comme preuve de l'identité parentale et du mariage. ●